



## Séance Participative

Compte-rendu de la séance du 11 novembre 2019

Présent-e-s : Cédric Senebier, Président  
Magali Jakob, Florence Duparc, représentantes des enseignants  
Pierre-Alain Corajod, représentant de l'APEPLO  
Christine Rambach, responsable du secteur écoles de la commune de Plan-les-Ouates  
Nicole Berthod-Hutin, responsable du service de l'action sociale et de la jeunesse de la commune de Plan-les-Ouates  
Marie- Aline Rapp, responsable de secteur au GIAP

Excusé : François Vuillomier, représentant APEPLO

Notes prises par : Sandra Bagnoud, secrétaire

### 1. Accueil :

La séance débute à 17h30, M. Senebier souhaite la bienvenue. Un tour de table est fait pour que chacun se présente.

### 2. Point après inscriptions 1P :

M. Senebier confirme la décrue annoncée en termes d'élèves scolarisés dans l'établissement. Il est prévu le départ pour le Cycle d'Orientation de 73 élèves et l'arrivée de 32 enfants en première primaire.

Passant d'environ 570 élèves il y a 10 ans à 420 élèves l'an prochain, l'établissement deviendra le plus petit du canton.

Le nombre d'enfants en âge de fréquenter l'école primaire en baisse dans le quartier induira probablement un certain nombre de questions, mais à ce stade il n'y a aucune certitude et rien ne peut être communiqué. A ce stade, il est encore trop tôt pour parler de l'organisation des classes.

Suite à une question de Mme Rapp, M. Senebier confirme que les flyers du GIAP ont bien été distribués à tous les parents, afin de leur transmettre les dates impératives des inscriptions au parascolaire.

### 3. Points annoncés par la Commune :

#### Présentation de Madame Berthod-Hutin et informations relatives au secteur école

Le secteur école a été rattaché au service de l'action sociale et de la jeunesse de la commune. Ce secteur, s'occupe évidemment des sujets liées aux écoles de Plan-les-Ouates, mais traite également les questions des loisirs, des centres aérés et des restaurant scolaires.

L'apparement de ce secteur au SASJ ne sera que mieux pour la gestion des projets transversaux.

En revanche, cela n'aura que peu d'impact au niveau administratif et les interlocuteurs resteront les mêmes. Il s'agit davantage d'une réorganisation interne au niveau de la Commune.

Monsieur Senebier se réjouit de ce rapprochement, qui permettra d'encore mieux intégrer l'école à la vie du quartier.

#### Point de situation sur les travaux du prolongement du Mail 2000 (point également demandé par les enseignants)

M. Senebier fait la genèse des informations qui lui ont été communiquées en deux temps :

En premier lieu les travaux devaient se dérouler en deux phases hors périodes scolaires (été 2020, puis été 2021). Toutefois, dans un second temps, il a été décidé pour des raisons d'efficacité de raccourcir ce délai et ainsi que le chantier se poursuivrait durant l'année scolaire 2020-2021

Mme Berthod-Hutin rappelle que le but du Mail est de créer un lien piétonnier entre la route de Saint-Julien et la route de base. A ce jour, la planification n'est pas encore totalement arrêtée, mais le début des travaux est envisagé à la fin juin 2020. Ils devraient se poursuivre par le jardin de la Galette durant les vacances d'été. A cet effet, le centre aéré sera déplacé aux Cherpines.

Les travaux devraient se poursuivre jusqu'à mi-octobre et des palissades de sécurité seront installées pour protéger le périmètre du futur préau. Le préau actuel restera ouvert. Mme Duparc demande si ces palissades pourraient être décorées par les enfants ? Cette question sera posée à qui de droit.

Dans la phase suivante, l'ancien préau sera clos et le couvert actuel démoli. Durant cette période, les élèves utiliseront le nouveau préau, qui aura été terminé entre temps.

Cette phase devrait commencer dès l'automne 2020 et se terminer en février 2021 – mais l'échéancier n'est pas définitif à ce stade.

M. Senebier est intégré aux séances de travail et donc parfaitement informé. Le gros œuvre devrait être effectué durant l'été.

M. Senebier insiste sur l'importance du lien avec les entreprises et la direction pour garantir une bonne communication.

Mme Berthod-Hutin informe que les arbres malades seront abattus durant les vacances de Pâques 2020, mais immédiatement remplacés.

Les plans d'aménagements définitifs ne sont pas encore validés mais seront transmis à tous dès que ce sera chose faite.

Mme Rapp tient à s'assurer que le Parc de la Galette sera clôturé – ce qui lui est confirmé.

Il n'est pas prévu de séparation physique à proprement parler entre le préau et le mail – si ce n'est un éventuel mobilier urbain.

Mme Duparc s'inquiète que ce mobilier ne soit pas placé trop proche de l'école pour éviter la tentation des parents à s'installer et regarder dans les classes.

Mme Berthod-Hutin prend note de cette demande.

Il est encore une fois relevé le caractère essentiel d'avoir une signalisation explicite et appropriée aux abords des préaux de l'établissement. Le dossier va être repris par la Commune.

Il n'y a pas de jeux supplémentaires prévus dans la nouvelle configuration, mais M. Corajod précise que les enseignants et les parents en demandent depuis un certain temps.

Des questions se posent également sur la communication entre le CE et le CM durant les travaux ?

Tous ces points seront repris une fois les plans définitifs validés.

#### Présentation du projet de l'association « d'École »

L'association a approché la Commune pour proposer aux enfants entre la 3P et la 8P un soutien scolaire.

Cette association a été créée par des professionnels du DIP, qui souhaitent apporter une alternative en accompagnant des petits groupes d'enfants dans un lieu ancré dans le quartier.

La Commune a trouvé la démarche intéressante et a mis un local à disposition à Champ-Ravy – pour autant que les cours de soient pas plus chers que CHF 10.- de l'heure.

Même si ce projet peut présenter un certain intérêt, M. Senebier précise qu'il ne peut soutenir de manière officielle ce type d'offre et qu'il n'a la possibilité que de conseiller aux parents d'élèves l'ARA, qui a un partenariat avec le DIP.

Il alerte également sur l'aspect concurrentiel que pourrait générer l'horaire proposé par l'association « d'École », dont certains créneaux tombent durant les devoirs surveillés, proposés gratuitement par l'établissement dans le cadre scolaire.

Selon la Commune, c'est plutôt une offre complémentaire.

S'il le souhaite, M. Senebier se dit prêt à rencontrer les responsables du projet, afin d'établir un contact et un lien éventuel.

#### **4. Points annoncés par l'APEPLO**

##### Retour sur la fête de l'Escalade (Également demandé par les enseignants)

M. Corajod remercie les parents et les enseignants pour leur participation. Il annonce également que c'était probablement la dernière édition sous cette forme, car l'APEPLO devra se réorganiser dans les prochaines années et rencontrera peut-être, de ce fait, des difficultés logistiques.

Il relève quelques petits soucis rencontrés avec les « petits jobs » (jeunes encadrés par un TSHM).

Pour M. Corajod, il y a eu des soucis d'encadrement et les personnes n'ont pas été très efficaces, voir plutôt un poids. Du matériel a également disparu.

Les enseignantes rapportent que les enfants étaient très contents de la fête.

L'idée de faire deux chorales séparées s'est révélée payante, à un détail prêt, l'éclairage du préau CE a été insuffisant et les enfants ont chanté dans la nuit.

Les enseignantes relèvent encore l'indiscipline de certains parents qui a rendu le placement des enfants difficile. Il s'agirait la prochaine fois de songer à un périmètre défini pour les parents.

Le temps entre les deux chorales (CE et CM) devrait également être augmenté, afin de permettre aux parents d'assister aux deux le cas échéant – en ayant le temps de récupérer les enfants au CE pour poursuivre avec le CM.

Malgré les demandes fortes exprimées par écrit, il y a encore certains parents qui n'ont pas récupéré leurs enfants dans les temps. Cela reste un problème qui gâche un peu la fête et auquel il s'agit d'apporter une solution dans le futur.

M Corajod précise qu'il réside un flou important lorsque des décisions doivent être prises, sur qui est habilité à les prendre et communiquer. Il suggère qu'à l'avenir, afin d'éviter tout malentendu ou frustration, il soit déterminé au préalable qui est en charge de quelle partie, lorsque les événements sont organisés en partenariat entre l'école et l'APEPLO.

M. Senebier approuve et remercie l'association pour son investissement.

Mme Duparc annonce que les enseignants sont en réflexion pour une version plus légère de la fête de l'Escalade, voir une organisation alternée avec d'autres événements annuels, afin d'éviter le sentiment d'acquis.

### Ethnopoly

M Corajod tient à préciser en préambule que le comité de l'APEPLO a été surpris, pour ne pas dire interloqué, d'apprendre que parallèlement à l'organisation du rallye Ethnopoly, mobilisateur de beaucoup d'énergie, l'école organise un rallye de Pâques un mois avant.

Les enseignantes précisent qu'en aucun cas l'idée avait été de court-circuiter le projet Ethnopoly, mais que comme chaque année, un événement rassemblant l'ensemble de l'école a été organisé. Aux vues des contraintes budgétaires interdisant de demander de l'argent aux parents, un rallye local semblait une bonne idée. Par ailleurs, cette journée se déroulera plutôt comme une journée sportive, sans rapport avec le but principal d'Ethnopoly, qui est le lien entre les différentes cultures. Les deux événements ne devraient donc pas rentrer en concurrence.

En ce qui concerne l'organisation de la journée d'Ethnopoly, il reste encore un certain nombre de points à déterminer :

L'organisation et le lieu du pique-nique. Quid en cas de pluie ?

Question également posée par le GIAP pour le goûter ? Qu'advient-il des élèves du CE ?

L'APEPLO demande que les groupes soient organisés par les enseignants et que le nombre de groupes et d'enseignants leur soit communiqué.

L'APEPLO communiquera le nombre d'accompagnants.

Un signe distinctif ou une tenue identique pour tous est en réflexion.

Les enseignants ne peuvent demander aux parents d'acheter un t-shirt d'une couleur spécifique, mais l'APEPLO le pourrait. Point à définir.

## **5. Point annoncé par le GIAP**

Les inscriptions pour l'année prochaine auront lieu à Pré du Camp, le 25 avril de 08h00 à 11h00 et le 29 avril de 17h00 à 20h00.

Mme Rapp précise que les parents qui ont un compte GIAP peuvent procéder au renouvellement par internet sans avoir à se déplacer. Le processus est clairement explicité sur le site et ils recevront un mail de confirmation.

Un formulaire à destination de tous les parents sera remis à l'école pour distribution dans les classes.

Mme Rapp informe également que cette année le système de paiement reste identique.

## **6. Divers**

### Fontaines

M. Corajod demande s'il est prévu de réhabiliter les fontaines du préau. Malheureusement cela n'est pas possible, le système d'eau potable n'étant plus opérationnel. La demande à la Commune est quand même réitérée.

### APEPLO

M. Corajod informe que Mme Soulier a démissionné de la Présidence pour la fin de l'année scolaire, en juin 2020. A ce jour, ils ne seront plus que trois dans le comité et en conséquence, les activités prises en charge devront certainement être revues à la baisse.

### Patinoire

Les enseignantes remercient la Commune pour la mise à disposition de la patinoire. Les enfants ont particulièrement apprécié cette activité.

Une petite question organisationnelle pour l'an prochain : serait-il envisageable de créer 2 files à la prise et remise des patins, afin de gagner du temps de glace ?

Une autre demande serait de pouvoir réserver l'ensemble de la patinoire afin de bénéficier des cours de Genève futur Hockey et réserver des dates à l'avance.

Mme Rambach s'engage à faire remonter les demandes.

### Communication mails

M. Senebier informe que par souci d'économie de papier, un système de communication aux parents via courriel est en phase de mise en place.

Dans la mesure du possible, seules les communications requérant un coupon retour signé ou celles destinées aux parents n'ayant pas de courriel continueront à être transmises via le cartable de l'élève.